

Liste des délibérations

Identifiant	Date	Objet	Date d'envoi en préfecture	Membres afférents au Conseil Municipal	Vote Réel	Vote pour	Vote contre	Abstention	Décision
2024-02-01	16 février 2024	Délibération relative à la surveillance des plages	23 FEV. 2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-02-02	16 février 2024	Délibération relative à la révision du profil des plages	23 FEV. 2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-02-03	16 février 2024	Délibération relative à la vente de la parcelle AE 346 – Rue du Haut Chemin	23 FEV. 2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-02-04	16 février 2024	Contrat de régularisation – gestion locative des hébergements	23 FEV. 2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-02-05	16 février 2024	Vente de la grange Pitraye	23 FEV. 2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-02-06	16 février 2024	Création de postes	23 FEV. 2024	14	14	14	0	0	Approuvée


 Le Maire
 Jean-René BINET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 16 février 2024

Date de la convocation : 12/02/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-02-01 : Délibération relative à la surveillance des plages

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février 2024 à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, Marion LEBRUN, MM. Emmanuel MACÉ et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Mme Sophie CLEMENT-ROBIN), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Mme Marion LEBRUN).

Secrétaire de séance : Mme Dominique IMBERT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réponse positive de la SNSM pour la prochaine saison de surveillance des plages. Ainsi, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention triennale avec la SNSM.

Ainsi, la SNSM s'engage :

- A fournir à la commune un personnel dûment formé et dont les compétences permettent d'accomplir les obligations lui incombant ;
- A fournir, à la demande de la commune, les équipements nécessaires aux missions de surveillance des plages ;
- Fournir la tenue des sauveteurs.

La commune, quant à elle, s'engage :

- A recruter les personnels SNSM en tant qu'agents non titulaires de la fonction publique territoriale. Les personnels SNSM sont donc soumis à l'autorité hiérarchique du maire.
- A mettre à disposition des sauveteurs un poste de secours et les moyens matériels d'intervention et de secours
- A mettre gratuitement à disposition de chaque sauveteur un hébergement.

Ainsi, la principale différence réside dans le recrutement direct du personnel par la commune alors qu'il était auparavant mis à disposition de la commune par le SDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SNSM pour la surveillance des plages.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 23 FEV. 2024

Et publication sur le site internet le 23 FEV. 2024

Le Maire,

Jean-René BINET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 16 février 2024

Date de la convocation : 12/02/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-02-02 : Délibération relative à la révision du profil des plages

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février 2024 à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, Marion LEBRUN, MM. Emmanuel MACÉ et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Mme Sophie CLEMENT-ROBIN), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Mme Marion LEBRUN).

Secrétaire de séance : Mme Dominique IMBERT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les profils de vulnérabilité des plages d'Hauteville-sur-mer, révisés en octobre 2016, avaient permis, en réponse à la Directive européenne relative à la gestion de la qualité des eaux de baignade :

- De faire le bilan de la mise en œuvre des recommandations proposées dans le cadre de la première version du profil (juin 2013) ;

- De mettre à jour l'identification et la hiérarchisation des sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs ;

- De proposer un nouveau plan d'actions visant à supprimer ces sources de pollution.

La Directive de 2006 impose aux collectivités la révision de leurs profils de vulnérabilité selon un calendrier dépendant du classement sanitaire des plages. De qualité bonne à suffisante à l'issue de la saison 2017, les plages d'Hauteville-sur-Mer doivent faire l'objet d'une nouvelle actualisation de leur profil de vulnérabilité.

Cette nouvelle révision des profils de vulnérabilité des eaux de baignade des plages - face au camping et - face à l'école de voile - a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la commune d'Hauteville-sur-Mer, avec l'appui technique des services du Département de la Manche et a bénéficié d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département.

Il en résulte que ce profil a été significativement amélioré puisqu'il est désormais « excellent ».

Les profils révisés et leur synthèse ont été transmis à la collectivité et ont fait l'objet d'une restitution de la part du Département (Service de l'eau) lors d'une réunion qui s'est déroulée le 5 février 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve cette nouvelle révision des profils ;

- Autorise Monsieur le Maire à porter cette décision à la connaissance de l'ARS Normandie DT50 conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 23 FEV. 2024

Et publication sur le site internet le 23 FEV. 2024

Le Maire,

Jean-René BINET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 16 février 2024

Date de la convocation : 12/02/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-02-03 : Délibération relative à la vente de la parcelle AE 346 – Rue du Haut Chemin

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février 2024 à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, Marion LEBRUN, MM. Emmanuel MACÉ et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Mme Sophie CLEMENT-ROBIN), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Mme Marion LEBRUN).

Secrétaire de séance : Mme Dominique IMBERT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la vente des parcelles AE 400 et AE 401 issues de la division de la parcelle AE 346 sise Rue du Haut Chemin, il est nécessaire de prendre une délibération l'autorisant à signer la promesse de vente puis la vente des parcelles précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente puis la vente des parcelles AE 400 et AE 401 sises Rue du Haut Chemin.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 23 FEV. 2024

Et publication sur le site internet le 23 FEV. 2024



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 16 février 2024

Date de la convocation : 12/02/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-02-04 : Contrat de régularisation - gestion locative des hébergements

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février 2024 à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, Marion LEBRUN, MM. Emmanuel MACÉ et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Mme Sophie CLEMENT-ROBIN), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Mme Marion LEBRUN).

Secrétaire de séance : Mme Dominique IMBERT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les loyers des hébergements communaux (appartements du pôle commercial, appartements au-dessus du restaurant Le Vent du Sud, presbytère) sont gérés par Maître Deshayes. Or, l'étude de Me Deshayes a commencé à percevoir des loyers avant que le mandat de gestion ne soit signé. Il convient donc de régulariser la situation afin que la commune puisse percevoir les fonds, d'un montant de 7 018.35 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de régularisation avec Me DESHAYES ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à la régularisation de cette situation.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 23 FEV. 2024

Et publication sur le site internet le

23 FEV. 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 16 février 2024

Date de la convocation : 12/02/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-02-05 : Vente de la grange Pitraye

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février 2024 à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, Marion LEBRUN, MM. Emmanuel MACÉ et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Mme Sophie CLEMENT-ROBIN), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Mme Marion LEBRUN).

Secrétaire de séance : Mme Dominique IMBERT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la grange Pitraye est en vente chez Me Deshayes au prix de 160 000 € pour la partie Est et 110 000 € pour la partie Ouest conformément à la délibération 2021-10-53 du 22 octobre 2021. A ce jour, malgré plusieurs visites, aucune offre n'a été reçue.

Monsieur le Maire sollicite donc l'accord du Conseil Municipal pour :

- Modifier les prix de vente à 100 000 € pour la partie Ouest et 110 000 € pour la partie Est ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer un mandat simple avec l'agence Faudais pour la mise en vente de la grange Pitraye ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et la vente de la grange Pitraye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- Modifier les prix de vente de la grange Pitraye à 100 000 € pour la partie Ouest et 110 000 € pour la partie Est ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer un mandat simple avec l'agence Faudais pour la mise en vente de la grange Pitraye ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente puis la vente de la grange Pitraye.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 23 FEV. 2024

Et publication sur le site internet le 23 FEV. 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 16 février 2024

Date de la convocation : 12/02/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-02-06 : Création de postes

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février 2024 à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, Marion LEBRUN, MM. Emmanuel MACÉ et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Mme Sophie CLEMENT-ROBIN), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Mme Marion LEBRUN).

Secrétaire de séance : Mme Dominique IMBERT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que tout emploi doit être créé par délibération.

Ainsi, il convient de créer un poste de placier, un poste d'agent technique pour les ateliers ainsi que pour les campings, un poste d'agent administratif pour la saison.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer les emplois suivants :

- Un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (19h/35h) d'une durée de 3 mois à compter du 5 février pour les services techniques ;
- Un poste d'adjoint technique territorial saisonnier à temps non complet (18h/35h) du 8 avril au 30 septembre pour les missions de placier au marché ;
- Un poste d'adjoint administratif saisonnier à temps complet à compter du 1er mai 2024 pour une durée de 4 mois ;
- Un poste d'adjoint technique territorial saisonnier à temps non complet (21h/35h) du 1er avril au 30 juin 2024 pour les missions d'accueil et d'entretien des hébergements touristiques ;
- Un poste d'adjoint technique territorial saisonnier à temps complet du 1er juillet au 30 septembre 2024 pour les missions d'accueil et d'entretien des hébergements touristiques.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 23 FEV. 2024

Et publication sur le site internet le

23 FEV. 2024